

CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

0432 - BPR - 210003446

Conformément à la directive du Conseil des Communautés Européennes du 21 décembre 1988 destinée à harmoniser les prescriptions juridiques et administratives des pays-membres concernant des produits de construction – 89/106/CEE – (directive sur les produits de construction – BPR), modifiée par la directive du Conseil des Communautés Européennes du 22 juillet 1993 – 93/68/CEE-, mise en oeuvre en Allemagne par la loi sur les produits de construction – BauPG du 28 avril 1998, il est confirmé par la présente que

le produit de construction

VENTRIA-O / VENTRIA-TG

[Appareil naturel d'extraction de fumées et de chaleur (NRWG)]

fabriqué par le fabricant

**Brakel Aluminium b. v.
Postbus 524
NL-5400 AM UDEN**

dans l'usine de fabrication: **Postbus 522, NL-5398 Uden**

- a été soumis à un contrôle de production propre à l'usine par le fabricant et que le service reconnu – **MPA NRW** – a réalisé
- un contrôle initial du produit
- une inspection initiale de l'usine et du contrôle de production propre à l'usine et
- une surveillance continue, évaluation et acceptation du contrôle de production propre à l'usine

Ce certificat de conformité CE atteste que toutes les prescriptions de l'annexe ZA de la norme harmonisée,

DIN EN 12101-2: 2003-09

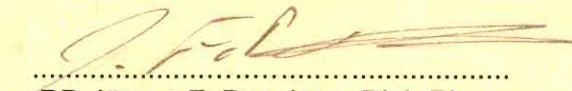
qui concernent l'attestation de conformité et les performances du produit, ont été appliquées. Consignes d'utilisation particulières, voir annexe à ce certificat de conformité CE.

Ce certificat de conformité CE a été établi pour la première fois le 30.08.2006 et demeure valide tant que les définitions figurant dans la norme susmentionnée n'ont pas changé et que les conditions de fabrication dans l'usine ou dans le contrôle de production propre à l'usine ne se sont modifiées de manière significative.

L'original de ce document a été établi en langue allemande. En cas de doutes, la version allemande est déterminante.

Dortmund, le 30.08.2006




RD Jürgen F. Pennings, Dipl.-Phys.
Directeur du service de certification

Annexe au certificat de conformité CE
N° 0432 – BPR – 210003446
 du 30.08.2006

Le certificat de conformité CE n°: 30.08.2006 est valable pour les appareils naturels d'extraction de fumées et de chaleur (NRWG) de la société

Brakel Aluminium b. v.
Postbus 524
NL - 5400 AM UDEN

avec les désignations de produit

VENTRIA-O / VENTRIA-TG

et les propriétés essentielles suivantes:

Propriétés essentielles	Par.	Classification ¹⁾	Justificatif	Service de contrôle
Élément de déclenchement, mécanisme d'ouverture	4.1 4.2	thermo-pneumatique thermo-électrique optico-électrique	EN12259-1	0432
Sécurité de fonctionnement	7.1	Re 50 (type B)	1368-CPD-P-169/2006-C	1368
		Re 300 (type B)	1368-CPD-P-219/2009-C	
Sécurité de fonctionnement, surcharge de vent	7.4	WL 1584	1368-CPD-P-172/2006-F 1368-CPD-P-175/2006-F	1368
Efficacité de la déviation de la fumée et chaleur, surface d'ouverture aérodynamique	6	Valeurs A _a ¹⁾	1368-CPD-P-157/2006-B jusqu'à 1368-CPD-P-159/2006-B	1368
Performance dans des conditions d'incendie, résistance au feu – intégrité mécanique	7.5	B 300	210003446-WB-KB	0432
Ouverture dans des conditions environnementales	7.2	SL 500	1368-CPD-P-170/2006-D 1368-CPD-P-174/2006-D	1368
	7.3	T (00)	pas nécessaire	----
Comportement au feu des matériaux de construction	7.5.2.1	E	210003446-WB-KB	0432

¹⁾ Les valeurs A_a se trouvent dans les justificatifs indiqués. Les valeurs A_a et les classifications ne sont valables que pour les dimensions, équipements et positions de montage des dispositifs d'évacuation naturelle de fumées et de chaleur (NRWG) décrits dans les justificatifs correspondants.

Cette annexe (version du 04.12.2009) remplace l'annexe du 30.08.2006 et n'est valable que conjointement avec le certificat de conformité CE susnommé.

L'original de ce document a été établi en langue allemande. En cas de doutes, la version allemande est déterminante.

Dortmund, le 04.12.2009



Handwritten signature of RBAR Udo Vogler

RBAR Udo Vogler, Dipl.-Ing.
 Directeur du service de certification
 en représentation